

DECRET N°00-542/P-RM DU 01 NOVEMBRE 2000 DETERMINANT LE CADRE ORGANIQUE DE LA DIRECTION NATIONALE DES DOMAINES ET DU CADASTRE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance N°00-065/P-RM du 29 septembre 2000 portant création de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre ;

Vu le Décret N°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret N°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret N°00-530/P-RM du 26 octobre 2000 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre ;

Vu le Décret N°00-055/P-RM du 15 février 2000 portant nomination du premier ministre ;

Vu le Décret N°00-057/P-RM du 21 février 2000 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{ER} Le cadre organique (structures et effectifs) de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre est défini et arrêté comme suit

CADRE ORGANIQUE DE LA DIRECTION NATIONALE DES DOMAINES ET DU CADASTRE

Structures - Postes	CADRE – CORPS	CAT	Effectifs/Années				
			I	II	III	IV	V
Direction	Inspecteurs des Impôts, des Services Economiques, des Finances /	A					
Directeur	Administrateur Civil / Magistrat (de l'Ordre Administratif)		1	1	1	1	1
Directeur Adjoint	Inspecteurs des Impôts, des Services Economiques, des Finances / Administrateur Civil / Magistrat (de l'Ordre Administratif)	A	1	1	1	1	1
Secrétariat	Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm. / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm. / Adjoint d'Adm. / Adjoint Secrét.	B2/B1	1	1	1	1	1
Chef Secrétariat			2	3	3	3	3
Secrétaire		B2/B1C					
Planton			1	1	1	1	1
Standardiste			1	1	1	1	1
Chauffeur			3	3	3	3	3
Gardien	Contractuel		1	1	1	1	1
Bureau de l'Informatique, de la documentation et des archives	Ingénieur Informatique / Ingénieur Statistique / Inspecteurs des Impôts, des Services Economiques, des Finances / Administrateur Arts et Culture /	A					
Chef de Bureau	Technicien Informatique / Technicien Statistique / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Technicien Arts Culture		1	1	1	1	1
		B2					
Chargé de la Documentation et des Archives	Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Technicien des Arts et de la Culture	B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Programmation	Technicien de l'informatique / Technicien de la statistique / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor	B2/B1	1	1	1	1	1

Structures - Postes	CADRE – CORPS	CAT	Effectifs/Années				
			I	II	III	IV	V
Chargé de la Saisie	Agent Technique de l'informatique / Agent Technique de la statistique / Adjoint des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor	C	3	3	3	3	3
Division de la Législation et du Contentieux	Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Administrateur Civil / Magistrat (de l'Ordre Administratif)						
Chef de Division		A	1	1	1	1	1
Section de la législation et de la réglementation	Administrateur Civil / Magistrat (de l'Ordre Administratif) / Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques						
Chef Section		A	1	1	1	1	1
Section du contentieux et des études juridiques	Administrateur Civil / Magistrat (de l'Ordre Administratif) / Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques						
Chef de Section		A	1	1	1	1	1
Chargé des registres de réclamations contentieuses et gracieuses	Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.	B2/B1	1	1	1	1	1
Division des Domaines et de la Curatelle	Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Administrateur Civil / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.						
Chef de Division		A B2/B1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1
Section cession et location	Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Administrateur Civil / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.						
Chef section		A B2/B1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1
Chargé des actes	Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.	B2/B1	1	1	1	1	1
Section acquisition et affectation	Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Administrateur Civil / Magistrat (de l'Ordre Administratif) / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.						
Chef Section		A B2/B1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1
Chargé des actes	Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.	B2/B1	1	1	1	1	1
Section de la surveillance du domaine immobilier des collectivités territoriales	Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Administrateur Civil / Magistrat (de l'Ordre Administratif) / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.						
Chef Section		A B2/B1	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1

Structures - Postes	CADRE – CORPS	CAT	Effectifs/Années				
			I	II	III	IV	V
Chargé des actes	Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.	B2/B1	1	1	1	1	1
Section expropriation et curatelle	Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Administrateur Civil / Magistrat (de l'Ordre Administratif) / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.	A					
Chef Section		B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des actes	Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.	B2/B1	1	1	1	1	1
Division du cadastre et de la propriété foncière	Ingénieur des Constructions Civiles / Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Administrateur Civil	A		1			
Chef de Division			1		1	1	1
Section de la délimitation et des enquêtes foncières	Ingénieur des Constructions Civiles / Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Technicien des Constructions Civiles / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques	A					
Chef de Section		B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des travaux de terrain	Technicien de Constructions Civiles	B2/B1	2	3	3	3	3
Section des études	Ingénieur des Constructions Civiles / Inspecteurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Administrateur Civil / Technicien des Constructions Civiles / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.	A					
Chef de Section		B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Recherches de la conservation et de la documentation cadastrale	Technicien des Constructions Civiles / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques	B2/B1	1	1	1	1	1
Section du sommier des biens publics de l'Etat	Technicien des Constructions Civiles / Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm.						
Chef de Section		B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la tenue du sommier des bien publics de l'Etat	Technicien des Constructions Civiles / Contrôleur des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm. / Agent Technique des Constr. Civiles / Adjoints des Impôts, des Finances, des Serv Eco.du Trésor /Adj. d'Adm.	B2/B1	1	1	1	1	1
		C	1	1	1	1	1
Section du livre foncier	Contrôleurs des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Attaché d'Adm. / Secrétaire d'Adm. / Technicien des Constructions Civiles						
Chef Section		B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la tenue du livre foncier	Contrôleur des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Agent technique des constructions civiles / Adjoints des Impôts, des Finances, des Services Economiques, du Trésor / Adj.d'Adm	B2/B1					
		C	1	1	1	1	1
Total			41	43	43	43	43

Article 2 Le ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, le ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 01 Novembre 2000.

**Le Président de la République,
Alpha Oumar KONARE**

**Le Premier ministre,
Mandé SIDIBE**

**Le ministre des Domaines de l'Etat
et des Affaires Foncières,
Mme Bouaré Fily SISSOKO**

**Le ministre de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle,
Makan Moussa SISSOKO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Bacari KONE**